

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 17 mars 2022 à 19h30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

## **22-03-038 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

## **22-03-039 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 mars 2022.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, en y ajoutant toutefois les points 5.2, 5.3, 5.4, 6.10.2 et 10.3, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2022
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Demande d'un CA auprès du MELCC / Dossier CPE – Octroi de contrat et autorisation à LCL Environnement
  - 5.2 Reconfiguration rue Saint-Joseph – Octroi de contrat à EXP**
  - 5.3 Reconfiguration intersection Principale et du Pont – Octroi de contrat à EXP**
  - 5.4 Mise à jour du plan d'ensemble du réseau d'égout sanitaire – Octroi de contrat à EXP**
6. Administration générale / Greffe / Ressources humaines
  - 6.1 Règlement d'emprunt 21-156-1 décrétant un emprunt au montant de 660 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt du projet
  - 6.2 Règlement 22-160 décrétant un emprunt aux fins d'acquisition d'une autopompe et d'appareils respiratoires – Adoption
  - 6.3 Règlement 22-161 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité – Avis de motion et dépôt
  - 6.4 Fédération québécoise des coopératives de la santé – Subvention pour ICI Santé
  - 6.5 Application du règlement sur la gestion contractuelle – Dépôt du rapport annuel 2021
  - 6.6 Procès-verbal de correction (résolutions numéros 21-01-025, 21-08-175 et 21-12-280)
  - 6.7 Affectations spéciales
  - 6.8 Comptes à payer
  - 6.9 Révision de la grille salariale – Octroi de contrat à l'Union des municipalités du Québec
  - 6.10 Commission municipale du Québec
    - 6.10.1 Lettre et Rapport d'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers – Officialisation de dépôt
    - 6.10.2 Demande de prolongation du délai de transmission au MAMH**
  - 6.11 Production d'enseignes pour le CPE La Campinoise – Octroi de contrat à St-Clet Design

- 7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
- 7.1 Travaux d'aménagement du Parc du Canal – Autorisation d'aller en appel d'offres public
- 8. Travaux publics / Voirie
- 8.1 Démolition de l'abattoir (expertise en matières dangereuses) – Octroi de contrat à Environnement S-Air
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
- 9.1 Acquisition d'appareils respiratoires – Autorisation d'aller en appel d'offres public
- 9.2 Acquisition d'une autopompe – Autorisation d'aller en appel d'offres public
- 10. Varia
- 10.1 Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Appui de la Municipalité pour le renouvellement du programme « Mécanique agricole »
- 10.2 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) du ministre de l'Éducation – Aide financière accordée
- 10.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)**
- 11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**22-03-040 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2022, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**URBANISME / ENVIRONNEMENT**

**22-03-041 DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – 150, RUE PRINCIPALE (LOT 6 393 626)**

**ATTENDU** la résolution numéro 21-04-088 octroyant un contrat à la firme LCL Environnement pour la mise aux normes du puits desservant l'immeuble situé sur le lot 6 393 626 du cadastre du Québec et portant l'adresse civique 150, rue Principale;

**ATTENDU** qu'une demande d'autorisation auprès des autorités ministérielles selon la LQE, article 22, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes est nécessaire pour l'installation d'équipements de traitement d'eau potable destinée à la consommation humaine;

**ATTENDU** le dépôt d'une offre de service par la firme LCL – Génie, Environnement et Développement durable au montant de 14 700 \$, taxes en sus, pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation adressée au MELCC pour un prélèvement d'eau souterraine;

**ATTENDU** que ce coût n'inclut pas les frais de traitement du dossier par le MELCC devant être payés au ministère des Finances du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de préparation et de dépôt des documents nécessaires à une demande d'autorisation adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à la firme LCL – Génie, Environnement et Développement durable (LCL), pour l'installation d'équipements de traitement d'eau potable, selon l'offre déposée.

D'autoriser LCL à déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 22, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes de la *Loi sur qualité de l'environnement* auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

D'autoriser l'émission d'un chèque pour le ministère des Finances du Québec pour le paiement des frais de traitement du dossier par le MELCC.

De financer ces dépenses à même le règlement d'emprunt numéro 20-150.

**ADOPTÉ**

**22-03-042 RECONFIGURATION DE LA RUE SAINT-JOSEPH – OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE LES SERVICES EXP**

**ATTENDU** le projet de développement Quartier du Canal en cours de réalisation;

**ATTENDU** qu'une voie d'accès au projet est prévue via la rue du Pont;

**ATTENDU** que la concrétisation de cette voie d'accès doit préalablement obtenir l'aval du ministère des Transports (MTQ), la rue du Pont étant une route numérotée;

**ATTENDU** l'obligation pour la Municipalité de maintenir l'ouverture de la rue Saint-Joseph, entre les rues des Domaines et du Pont, pour la connecter à la rue du Pont;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de reconfigurer cette portion de la rue Saint-Joseph pour rencontrer les exigences du MTQ;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par la firme Les Services EXP, au montant de 18 555 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que cette proposition comprend la réalisation d'une étude de circulation et de relevés d'arpentage, l'élaboration d'un concept et des plans et devis, l'estimation préliminaire des coûts, et la présentation et demande d'approbation auprès du MTQ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de reconfiguration de la rue Saint-Joseph à la firme Les Services EXP, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**22-03-043 RECONFIGURATION DE L'INTERSECTION DES RUES PRINCIPALE ET DU PONT – OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE LES SERVICES EXP**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de rendre plus conviviale et sécuritaire la circulation de tous les modes de déplacement, dont celui des piétons et des écoliers, à l'angle des rues Principale et du Pont;

**ATTENDU** que la concrétisation de ce projet doit préalablement obtenir l'aval du ministère des Transports (MTQ), ces routes étant numérotées;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par la firme Les Services EXP, au montant de 19 845 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que cette proposition comprend la réalisation d'une étude de circulation et de sécurité et de relevés d'arpentage, la révision du drainage pluvial de surface de l'intersection et de la géométrie, l'éclairage à prévoir, l'élaboration des plans et devis, l'estimation préliminaire des coûts, et la présentation et demande d'approbation auprès du MTQ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de reconfiguration de l'intersection des rues Principale et du Pont à la firme Les Services EXP, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**22-03-044 MISE À JOUR DU PLAN D'ENSEMBLE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME D'INGÉNIEURIE LES SERVICES EXP**

**ATTENDU** les nombreux projets résidentiels réalisés sur le territoire depuis les cinq dernières années;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du plan d'ensemble du réseau d'égout sanitaire de la Municipalité;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par la firme Les Services EXP, au montant de 3 800 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de mise à jour du plan d'ensemble du réseau d'égout pluvial à la firme Les Services EXP, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE / RESSOURCES HUMAINES**

**22-03-045 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-156-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 660 000 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 21-156-1 décrétant un emprunt au montant de 660 000 \$ aux fins de financement du programme d'aide élaboré par la Municipalité, visant l'octroi de subventions sous forme d'avances de fonds aux citoyens concernés par l'obligation de mettre aux normes leurs installations septiques.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ**

**22-03-046 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-160 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 929 000 \$ AUX FINS DE L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE ET D'APPAREILS RESPIRATOIRES – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du règlement et l'avis de motion numéro 22-02-028 donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 17 février 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 22-160 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**22-03-047 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-161 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 22-161 révisant et remplaçant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux. Ce règlement vient ajouter une règle relative à la réception d'un don ou d'un avantage par un employé, à la suite de l'entrée en vigueur le 5 novembre 2021 de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (PL-49).

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ**

**22-03-048 AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE À LA COOP ICI SANTÉ – AUTORISATION**

**ATTENDU** l'existence de la COOP ICI Santé offrant des services de soins infirmiers à la population gonzaguoise;

**ATTENDU** le projet *Diagnostic de la structure organisationnelle, calcul du coût de revient et développement de nouveaux services de la COOP* soumis à la Fédération québécoise des coopératives en santé par la COOP ICI Santé, pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel de projets *Meilleures pratiques d'affaires – coopératives de santé*;

**ATTENDU** que le coût total de réalisation de ce projet s'élève à 4 400 \$;

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des coopératives en santé a retenu le projet de la COOP ICI Santé, et lui octroie une aide financière de 3 080 \$;

**ATTENDU** que la COOP ICI Santé demande l'aide financière de la Municipalité pour un montant de 1 320 \$, représentant le coût résiduel à défrayer pour réaliser le projet;

**ATTENDU** que cette dépense figure au budget 2022;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'allouer une aide financière de l'ordre de 3 080 \$ à la COOP ICI Santé dans le cadre de la réalisation du projet précédemment cité.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

#### **APPLICATION DU REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la directrice générale dépose le rapport annuel 2021 portant sur l'application du règlement numéro 18-134 sur la gestion contractuelle.

#### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (RÉSOLUTIONS NUMÉROS 21-01-025 ET 21-08-175)**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant les résolutions numéros 21-01-025 et 21-08-175, adoptées respectivement lors des séances ordinaires du conseil municipal du 28 janvier 2021 et du 26 août 2021.

#### **22-03-049 AFFECTATIONS SPÉCIALES**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

- D'affecter 79 831,45 \$ provenant du *Fonds réservé Règlement d'emprunt 19-144* au *Fonds réservé Règlement d'emprunt 21-157*, ou le solde résiduel si le montant diffère.
- D'affecter les revenus de taxation 2021 provenant du règlement d'emprunt 19-144 au *Fonds réservé Règlement d'emprunt 21-157*.
- D'affecter 140 774,30 \$ provenant du *Fonds réservé Projet Quartier du Canal* au financement du projet d'immobilisations « Voie d'accès – rue des Plaisanciers ».
- D'affecter 101 302,43 \$ provenant du *Fonds réservé Projet Quartier du Canal* au financement du projet d'immobilisations « Lampadaires Quartier du Canal ».
- D'affecter 8 610 \$ provenant des revenus de facturation des permis de 2016 à 2020 au *Fonds réservé – Projet Quartier du Canal*.
- D'affecter 16 600 \$ provenant des revenus de facturation des permis de 2021 au *Fonds réservé – Projet Quartier du Canal*.
- D'affecter 156 465,05 \$ provenant des revenus de droits de mutation de 2021 au *Fonds réservé – Projet Quartier du Canal*.

**ADOPTÉ**

**22-03-050 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 256 494,70 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**22-03-051 RÉVISION DE LA GRILLE SALARIALE – OCTROI DE CONTRAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Municipalité dispose d'une *Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés 2019-2023*;

**ATTENDU** que cette Politique comporte une échelle salariale;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à une révision de l'échelle salariale afin de l'ajuster au marché actuel;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), proposant une enveloppe budgétaire estimée à 6 000 \$, pour procéder à l'évaluation des postes et l'élaboration d'une structure salariale;

**ATTENDU** que pour pouvoir bénéficier de cette offre, la Municipalité doit être membre de l'UMQ et du Carrefour du capital humain;

**ATTENDU** que le projet de révision de la structure salariale figure au budget 2022;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

De défrayer les coûts de cotisation annuelle au montant de 3 367,59 \$, taxes en sus, afin que la Municipalité soit membre de l'Union des municipalités du Québec et du Carrefour du capital humain pour l'année 2022.

D'octroyer le mandat précédemment cité à UMQ selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**22-03-052 OFFICIALIZATION DU DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

**ATTENDU** la réception, en date du 14 mars 2022, du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers, rédigé par la Commission municipale du Québec;

**ATTENDU** conformément à la loi, ce rapport d'audit a été transmis aux membres du conseil avant sa publication officielle le 14 mars et déposé séance tenante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'officialiser le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

De transmettre copie certifiée conforme de la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉ**

**22-03-053 TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE TRANSMISSION**

**ATTENDU** que les membres du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague ont pris connaissance du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers, élaboré par la Commission municipale du Québec;

**ATTENDU** qu'à la lecture de ce rapport, plusieurs municipalités ne rencontrent pas le délai de transmission des rapports financiers fixé par la loi ;

**ATTENDU** que les municipalités doivent conjuguer avec le dépôt des quotes-parts soumis par les MRC pour l'élaboration de leurs budgets et leurs états financiers;

**ATTENDU** qu'il y a peu de firmes offrant les services professionnels d'experts comptables pour la préparation d'audit des états financiers consolidés dans le domaine municipal;

**ATTENDU** que plusieurs municipalités font affaires avec les mêmes firmes de professionnels, ce qui engendre une importante charge de travail et des échéanciers difficiles à respecter;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de repousser d'au moins 30 jours la date butoir de dépôt des états financiers afin que les municipalités disposent d'un délai plus confortable pour rencontrer leurs obligations.

De transmettre copie de la présente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la Commission municipale du Québec, pour information.

**ADOPTÉ**

**22-03-054 PRODUCTION D'ENSEIGNES POUR LE CPE LA CAMPINOISE – OCTROI DE CONTRAT À ST-CLET DESIGN**

**ATTENDU** les travaux de construction du CPE La Campinoise en cours de réalisation, dont l'immeuble est situé au 150, rue Principale et est propriété de la Municipalité;

**ATTENDU** que des enseignes d'identification doivent être produites et installées sur l'immeuble;

**ATTENDU** l'offre de service de l'entreprise St-Clet Design, au montant de 6 160 \$, taxes en sus, pour la production de trois enseignes et un éclairage adapté;

En conséquence,



Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de production d'enseignes et d'éclairage pour le CPE La Campinoise à l'entreprise St-Clet Design, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

### **LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **22-03-055 AMÉNAGEMENT DU PARC DU CANAL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

**ATTENDU** la résolution numéro 22-01-015 octroyant un mandat d'élaboration de plans et devis à l'entreprise Conception Paysage pour l'aménagement du Parc du Canal;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce parc;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à lancer un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du Parc du Canal sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

**ADOPTÉ**

### **TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

#### **22-03-056 DÉMOLITION DE L'ABATTOIR (EXPERTISE EN MATIÈRES DANGEREUSES) – OCTROI DE CONTRAT À ENVIRONNEMENT S-AIR**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite procéder à la démolition de l'ancien abattoir situé sur la rue Saint-Joseph, en vue de l'aménagement du Parc de la Rivière-Saint-Louis;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de produire un rapport d'expertise sur les matières dangereuses avant de procéder à la démolition;

**ATTENDU** l'offre de service présentée par l'entreprise Environnement S-Air, au montant de 19 500 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que cette offre inclut les visites d'inspection, la rédaction des documents requis, un plan de démantèlement, la préparation du devis de décontamination et déconstruction ainsi qu'un estimé budgétaire pour la décontamination et déconstruction du bâtiment;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat précédemment décrit à l'entreprise Environnement S-Air selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 20-152.

**ADOPTÉ**

## **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **22-03-057 ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** que le Service de sécurité incendie de la Municipalité désire acquérir de nouveaux appareils respiratoires de type APRIA;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à l'acquisition de ces appareils;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

### **22-03-058 ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** la résolution numéro 21-09-204 octroyant un contrat d'élaboration d'un devis technique visant l'achat d'une autopompe;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à l'acquisition de ce véhicule;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

## **VARIA**

### **22-03-059 POURSUITE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN MÉCANIQUE AGRICOLE – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS**

**ATTENDU** le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

**ATTENDU** que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

**ATTENDU** que le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac est principalement agricole;

**ATTENDU** que le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

**ATTENDU** les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

**ATTENDU** la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague appuie la demande du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

**ADOPTÉ**

**22-03-060 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

**ATTENDU** que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

Que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2022-2023.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée.

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2022-2023, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE) DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION – AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE**

Une correspondance du ministère de l'Éducation est déposée, signifiant à la Municipalité qu'elle bénéficiera d'une aide financière maximale équivalant à 67 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, pour son projet d'aménagement de modules de jeux déposé dans le cadre d'un appel de projets du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

**22-03-061 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 47.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière